CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA GUADELOUPE

Péyi Guadeloupe

Le magazine d'information du Conseil Général

Mai 2014

Gestion de l'eau : le Conseil Général s'engage

À la une

L'estime de soi

Pour mieux avancer dans la vie

Ils font la Guadeloupe

Assistante familiale

Plus qu'un métier, une vocation !

Patrimoine

Roussel-Trianon

Un site à découvrir

Sommaire

3 Édito

4-15 Actu
- 4 • Gestion de l'eau : le Conseil Général s'engage
- 13 • Fo An Fanmi
- 14 • Grand Prix Cycliste

16 Rétrospectives en images
- • Tournoi ITF Junior du 14 au 20 avril 2014

17-20 L'écho des communes
- • Le Conseil Général accompagne la commune de Capesterre de Marie-Galante

21 En direct de l'assemblée
- • 2e Commission Permanente

22-23 À la Une
- • L'estime de soi

24-30 La vie des commissions
- 24 • Georges BRÉDENT - Président de la commission Affaires communautaires et juridiques
- 27 • Avis défavorable au projet de loi relatif à la biodiversité

31-33 Ils font la Guadeloupe
- • Assistante familiale, plus qu'un métier, une vocation !

34-35 Tribune libre
- • Béatrice HATILIP Accompagner les plus fragiles

36-38 Patrimoine
- • Roussel-Trianon, un site à découvrir

39 Les agents au quotidien
- • Didier GENIES Un agent qui mouille le maillot !

40-43 Regards croisés
- • Mahité PERRAULT & Misié SADIK

44 Vues de Guadeloupe NOUVEAU !

45-46 Fiches pratiques
- • Le transport à la demande (TAD)
- • L'APRE

47 Détente
- • Mo Kwaré 14

NOUVEAU !

Vues de Guadeloupe :

vous avez des photos originales et insolites,
vous voulez les partager avec les lecteurs du Péyi Guadeloupe, écrivez-nous !

Envoyez vos photos (3 max.) accompagnées d'un texte bref de présentation, elles seront publiées dans les numéros suivants.

peyiguad@gmail.com

Directeur de la publication
Daniel DUMIRIER, Directeur de Cabinet

Service de Communication et de relations presse
Direction du Cabinet
Nathalie GUSTAVE, Yoanna LAUPEN, Aline CHONKEL, Richard POITOU, François-Xavier RENÉ-BOISNEUF, Sandra HERNANDEZ
Tél : 0590 93 23 78
Fax : 0590 93 23 77

Rédaction
Service de communication du Conseil Général de la Guadeloupe, AJN Communication

Conception / Réalisation
AJN Communication
Contacts : 0590 857 461
www.ajncommunication.fr

Photos
Bruno MICHAUX-VIGNES / AJN Communication

Impression
CARAÏBES IMPRESSION

ISSN
2109-3598

Tirage
30 000 exemplaires

Reproduction (articles et / ou photographies) interdite, sauf autorisation écrite du directeur de publication.

À l'écoute de nous-mêmes…

Le mois de mai est traditionnellement le mois des commémorations qui participent du renforcement de l'identité guadeloupéenne.

Aussi votre numéro de Péyi Guadeloupe se fait un plaisir de vous présenter l'importante manifestation «Fô an fanmi».

Devenue rituelle, elle a pour ambition de célébrer dignement le 27 mai en reliant entre eux les principaux forts de la Guadeloupe et en les inscrivant dans un programme exceptionnel d'animations sportives, culturelles et pédagogiques.

Dans le même temps nous demeurons attentifs à la vie sportive. L'open de tennis et le grand Prix Cycliste viennent à point nommé pour nous rappeler que la Guadeloupe est non seulement une terre de sport mais encore une terre de champions.
Les sportifs, les supporters, le public en général, vibrent tous à l'unisson avec ces manifestations qui ont fait l'honneur de la Guadeloupe.

Souvent bien delà de nos compétences légales, nous continuons à travailler dans l'intérêt de la Guadeloupe. De nombreux engagements solidaires en témoignent : la table ronde sur l'eau, la vie de la commission Affaires communautaires et juridiques, le métier d'accueillant familial prouvent que votre Conseil Général ne désempare jamais et qu'il est sur tous les fronts de la vie quotidienne des Guadeloupéens.

Entre célébrations, respect de la mémoire collective, responsabilité, encouragements et découvertes, Péyi Guadeloupe affirme de plus en plus sa volonté d'être à l'écoute et de rendre compte de nous-mêmes.

Jacques GILLOT
Sénateur de la Guadeloupe
Président du Conseil Général

Péyi Guadeloupe
Le magazine d'information du Conseil Général

Gestion de l'eau :
le Conseil Général s'engage

Si les compétences départementales en matière d'eau se limitent essentiellement à la gestion du réseau d'irrigation au bénéfice des exploitations agricoles, la collectivité intervient néanmoins dans le domaine de l'eau potable au travers des actions de l'Office de l'Eau dont elle assume la présidence.

C'est notamment ainsi que depuis 2011 l'Office de l'eau développe une stratégie d'accompagnement technique et financier au bénéfice des communes et/ou communautés d'agglomération qui en font la demande.

À travers cette démarche volontariste, le Conseil Général entend contribuer au développement, en concertation avec les acteurs du secteur, d'une politique de gestion de la ressource en eau ambitieuse afin d'apporter au robinet de chaque foyer guadeloupéen une eau en quantité suffisante, respectant les normes strictes de qualité.

Un véritable défi pour les élus du Conseil Général, à l'heure où des centaines d'abonnés de Grande-Terre subissent les tours d'eau imposés, les pannes récurrentes occasionnant des perturbations pouvant aller jusqu'au manque total… En bref, un service public défectueux et qui créerait une situation d'inégalité dans l'approvisionnement en eau.

Table ronde sur l'eau du 29 avril 2014

L'eau potable en questions…

1. Distribution, production, gestion, assainissement, aides aux particuliers : qui fait quoi en Guadeloupe ?

COMPÉTENCES	ATTRIBUTIONS	ORGANISMES COMPÉTENTS
DISTRIBUTION	La distribution d'eau désigne l'ensemble des réseaux et les compagnies assurant la distribution de l'eau potable jusqu'au robinet des particuliers. L'eau rendue potable est acheminée sous pression dans des réservoirs ou des châteaux d'eau puis elle est stockée dans des lieux de stockage publics avant d'être relayée par des tuyaux privés pour arriver jusqu'à nos robinets. La distribution de l'eau potable est un service public confié aux collectivités territoriales qui déterminent librement leur mode de gestion : soit directement, soit en déléguant ce service à une entreprise privée.	En Guadeloupe, 9 collectivités se partagent la compétence en matière de distribution d'eau potable. 1. Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau et d'Assainissement de la Guadeloupe (SIAEAG). 2. Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT). 3. Communauté d'Agglomération de Cap Excellence. 4. Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG). 5. Commune du Lamentin. 6. Commune de Sainte-Rose. 7. Commune de Deshaies. 8. Commune de Pointe-Noire. 9. Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre.
PRODUCTION	La production d'eau potable correspond à l'action permettant de produire de l'eau potable à partir des eaux naturelles. L'eau qui est captée à l'état brut peut avoir diverses origines : cours d'eau, plans d'eau, nappes souterraines ou sources. Le traitement nécessaire dépend fortement de la qualité de la ressource.	En Guadeloupe, seul le Conseil Général est producteur d'eau brute. Elle est destinée à l'irrigation et à l'eau potable (elle est alors transportée à l'unité de potabilisation pour être rendue potable selon les normes en vigueur).

COMPÉTENCES	ATTRIBUTIONS	ORGANISMES COMPÉTENTS
GESTION	La gestion de l'eau est l'activité qui consiste à planifier, développer, distribuer et gérer l'utilisation optimale des ressources en eau. En Guadeloupe, la difficulté de cette gestion se pose en terme de : ▸ préservation de milieux aquatiques ; ▸ pénurie (carême) ; ▸ maîtrise de la distribution (taux de fuites évalué à environ 50% de l'eau captée. À noter qu'au niveau national, en 2009, le rendement moyen du réseau est de 76%. Ainsi, pour 4 litres mis en distribution, 1 litre d'eau n'est donc pas distribué.). Le Conseil Général de la Guadeloupe accompagne financièrement les collectivités dans leurs travaux destinés à améliorer et sécuriser la distribution d'eau potable dans les communes rurales.	La gestion de l'eau est assurée soit directement par les collectivités ou les EPCI (15%) via des régies directes, soit via un contrat (85%) liant la collectivité ou l'EPCI, à l'une des trois structures privées présentes sur le territoire guadeloupéen : ▸ la Générale des Eaux ; ▸ la Nantaise des Eaux ; ▸ la Compagnie Guadeloupéenne de Service Public (CGSP). La loi stipule que les communes et EPCI établissent pour chaque service d'eau ou d'assainissement dont ils sont responsables un règlement de service définissant les prestations assurées par le service d'eau ainsi que les obligations respectives de l'exploitant et des abonnés. Le règlement de service, qui doit être porté à la connaissance de l'abonné, constitue le contrat entre le distributeur et le consommateur particulier.
ASSAINISSEMENT	C'est l'ensemble des techniques et méthodes visant à traiter les eaux usées dans un objectif de santé publique et de préservation de notre cadre de vie. Les eaux usées doivent être traitées sur place dans des stations d'épurations individuelles (des fosses septiques) ou envoyées vers des stations d'épuration sans qu'elles ne stagnent en surface, où elles deviendraient nocives pour l'homme, et afin de minimiser la pollution, avant de les retourner au milieu naturel, une fois épurées. On parle d'assainissement collectif pour les zones raccordées au réseau d'égout et équipées d'une station d'épuration traitant les rejets urbains.	Dotées de compétences propres en matière de protection de l'environnement, les collectivités territoriales, sont chargées de l'assainissement des eaux usées, de la manière suivante : ▸ communes ou EPCI : contrôle des installations d'assainissement privé et collectif ; délimitent les zones d'assainissement collectifs et privé ; veillent à limiter l'imperméabilisation des sols pour favoriser l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ; ▸ département : intervient essentiellement en appui aux communes pour tout ce qui concerne l'adduction d'eau, son épuration et son assainissement ; ▸ région : soutient les collectivités et leurs groupements pour améliorer le bien-être et la santé des citoyens par des investissements visant le respect de l'environnement (stations d'épuration, réseaux d'eaux usées…).
AIDES AUX PARTICULIERS	Au-delà de leur cadre légal d'intervention, les collectivités développent une offre de service spécifique aux particuliers pour faciliter l'accès au réseau d'eau potable (cas des communes et du Conseil Général) ou dans un objectif de développement durable (cas du Conseil Régional)	Conseil Général : Travaux prioritaires d'amélioration de l'habitat ; aides au raccordement au réseau d'eau potable pour les bénéficiaires du RSA. Communes, via leur CCAS : aides financière au raccordement au réseau d'eau potable. Conseil Régional : aide à l'acquisition de systèmes à usage privé pour la récupération des eaux de pluies (dite aide à la citerne).

2. Quels sont nos besoins quotidiens ?

En Guadeloupe, un habitant consomme en moyenne 175 litres/jour. A l'échelle du département, la consommation domestique journalière moyenne est d'environ 71 000 m^3/j à laquelle il faut ajouter environ 10 000 m^3/j de consommation non domestique.

Pour satisfaire ce besoin de consommation, il est nécessaire de produire et d'injecter environ 170 000 m^3/j d'eau traitée dans les réseaux.

3. D'où vient l'eau que nous buvons ?

L'eau du robinet est majoritairement produite à partir des ressources de la Basse-Terre. La production se répartit globalement de la manière suivante :

- 70% provient des rivières de la Basse-Terre ;
- 20% provient des sources de la Basse-Terre ;
- 10% restant provient d'une vingtaine de forages ou puits des nappes souterraines de Grande-Terre et de Marie-Galante.

L'usine de Belin à Port-Louis, financée par l'office de l'eau

4. De quelles infrastructures disposons-nous ?

Les usines de production

Il existe 52 usines de production en Guadeloupe chargées de la mise en traitement des eaux captées car leur qualité ne permet pas leur distribution en l'état au consommateur. Les pollutions diverses imposent la mise en place de traitements qui varient en fonction des caractéristiques de l'eau brute. Ainsi, là où une simple désinfection suffit aux eaux souterraines, les rivières (dites «eaux de surface») doivent être traitées par des procédés plus complexes : coagulation-floculation-décantation, filtration membranaire ou en cas de pollution aux pesticides : traitement additionnel au charbon actif.

Des équipements de stockage de l'eau traitée

Le réseau est équipé d'environ 150 réservoirs en service, représentant une capacité de stockage en eau potable d'environ 110 000 m³. Ce volume correspond à environ 65% de nos besoins quotidiens.

Des réseaux et transferts d'eau

Le réseau de distribution permet d'acheminer l'eau captée vers les unités de production et vers les consommateurs. Il est d'environ 4 250 km de linéaires. S'y ajoutent les ouvrages d'adduction qui permettent le transfert de gros volumes :

- 4 canalisations assurent le transfert d'eau brute depuis la Basse-Terre (Goyave et hauteurs de Petit Bourg) vers Pointe à Pitre, le Nord Grande-Terre et Sainte Anne ;
- 2 canalisations assurent le transfert d'eau traitée depuis la Basse-Terre vers la Grande-Terre ;
- 2 canalisations sous-marines permettent le transfert d'eau traitée vers la Désirade et les îles des Saintes.

Jacques GILLOT et Marcel SIGISCAR aux côtés des élus du Nord Grande-Terre

Pannes sèches sur le réseau : des abonnés excédés

Depuis novembre 2013, d'importantes difficultés sont rencontrées sur le réseau d'alimentation en eau potable de certaines communes du Centre et de la Grande-Terre (Abymes, Gosier, Sainte-Anne, Saint-François et Moule). Le réseau principal (conduite de Belle Eau Cadeau) alimentant ces communes est saturé et ne permet plus de satisfaire la demande.

Toutes les usines de production d'eau potable sont aujourd'hui au maximum de leur capacité (parfois même de 110 à 120%) parfois au bord de la rupture. Alors que les ressources disponibles en rivières sont suffisantes, la situation est amenée à perdurer.

L'ensemble des acteurs diagnostique la conjonction de plusieurs facteurs :

- un réseau de distribution peu performant marqué par d'importantes pertes physiques (notamment les fuites) et commerciales (sous comptage) ;
- une augmentation de la consommation saisonnière lors de la saison touristique ;
- une augmentation des besoins des abonnés en Carême.

Dans ce contexte et bien qu'impopulaires, les tours d'eau sur le réseau d'eau potable, s'avèrent actuellement une réponse palliative temporaire qui appelle des solutions adaptées et efficaces.

C'est dans cette perspective que le Président du Conseil Général, Jacques GILLOT a organisé le 21 septembre 2012 une table ronde sur l'eau avec l'ensemble des acteurs concernés afin d'apporter des solutions à la problématique de l'eau en Nord Grande-Terre, qui se sont matérialisées par un appui technique et financier du SNGT (dont les compétences relèvent dorénavant de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre) dont les infrastructures ont été modernisées, au moyen notamment du financement de la construction l'usine de Belin à Port Louis pour un montant de 400 000 €, et de la mise à disposition de l'eau brute du réseau d'irrigation du Conseil Général.

La deuxième table ronde qui s'est tenue le 29 avril 2014 à la résidence départementale du Gosier à l'initiative de Jacques GILLOT en sa double qualité de président du Conseil Général et de l'Office de l'Eau aura permis de confirmer la volonté des élus d'évoluer vers un syndicat unique de production d'eau potable à l'échelle de la Guadeloupe, tout en dégageant pour le court terme des solutions techniques opérantes déclinées dans le plan de secours en eau potable porté par le Conseil Général.

Le Conseil Général apporte sa contribution solidaire à la sortie de crise…

Ces solutions techniques facilement mobilisables, existent. Elles consistent à délester le réseau principal de Capesterre-Belle-Eau (à l'origine des difficultés de distribution aux abonnés de Grande-Terre) par le renforcement de l'alimentation des communes du Lamentin et du Moule à partir du réseau d'eau brute du Conseil Général.

En effet, grâce à l'effort considérable entrepris par le Conseil Général depuis plus de 30 ans, le Département a développé un important réseau d'eau brute permettant le transfert d'eau de la Basse-Terre vers la Grande-Terre. Les récents travaux d'amélioration de l'appareil productif (construction du barrage de Dumanoir, de la prise de Moreau, du réseau de transfert DN1000 et bientôt du barrage de Moreau) lui permettent aujourd'hui de développer une capacité journalière comprise entre 100 000 et 200 000 m³. On estime à 100 M€ les sommes ainsi investies ces dix dernières années pour améliorer la couverture du réseau d'irrigation et le service aux usagers.

Aujourd'hui, il serait donc possible de mobiliser des ressources supplémentaires à hauteur de 10 000 à 20 000 m³ par jour sans trop pénaliser la desserte en eau agricole.

Pour intervenir en urgence sur les infrastructures du Moule et le Lamentin…

Trois solutions ont été envisagées. Localisées sur deux communes, elles se caractérisent par une simplicité de mise en œuvre du fait de la proximité du réseau du Conseil Général, et la rapidité de leur exécution. Considérant leur impact sur l'ensemble des collectivités de la Grande-Terre (Cap Excellence, SIAEAG, CANGT) et la commune du Lamentin, leur mise en œuvre revêt un intérêt départemental. Ainsi, pour un coût global de 3 millions d'euros, il s'agira de :

- **mettre en place d'une nouvelle usine de production pour desservir les besoins en eau du Moule pour une capacité d'environ 8 000 m³/j.** Cette solution d'une extrême simplicité, favorisera un délestage important (jusqu'à 8 000 m³/j) sur la conduite principale de Belle Eau Cadeau, permettant d'alimenter en toute autonomie la commune du Moule et de libérer ce volume pour les communes situées en amont (Gosier, Sainte-Anne et Saint-François). La durée de vie d'un tel équipement est évaluée entre 10 et 20 ans. Coût : 2 M€ ;
- **alimenter en eau la commune du Lamentin depuis le réseau du Conseil Général soit une augmentation des ressources en eau brute pour Cap Excellence de 2 000 m³/j**, mobilisables sur l'usine de Miquel. La mise en œuvre rapide du projet interviendra avec la signature d'une convention de vente d'eau par le Conseil Général ;
- **renforcer l'usine de traitement du Lamentin (Prise d'Eau) favorisant un gain de production de 2 000 m³/j** et limitant les importations d'eau depuis le SIAEAG et Cap Excellence et leur permettre de se mobiliser sur leurs propres besoins.

La mise en œuvre des deux chantiers du Lamentin est globalement estimée à 1 M€.

Vers un syndicat unique de production d'eau potable ?

La réunion du 29 avril 2014, a rassemblé L'État, les structures gestionnaires d'eau potable et les élus. Elle visait à dégager des solutions opérationnelles d'urgence permettant d'une part, d'améliorer sensiblement la situation des abonnés mais d'autre part, d'amener l'ensemble des partenaires à construire le cadre le plus favorable au traitement global et définitif du problème de distribution de l'eau potable en Guadeloupe.

Dans ce contexte, un plan de secours a été proposé par le Conseil Général afin de limiter les mesures restrictives imposées par la Préfecture. Il consiste à mettre à contribution son réseau d'eau brute, pour délester Belle-Eau Cadeau.

On retiendra également que l'ensemble des partenaires : présents, élus locaux, parlementaires, responsables d'EPCI et représentants de l'État, ont acté la nécessité de créer en Guadeloupe un syndicat unique de production d'eau potable devant à terme assurer la gestion centralisée de l'eau potable et mettre en perspective une harmonisation des coûts de production.

Sur la base d'une proposition élaborée par le Conseil Général, ils se sont accordés pour mettre en œuvre ce syndicat selon une méthodologie et un calendrier prévisionnel, et ont d'ores et déjà lancé une étude de faisabilité.

Le cabinet CALIA Conseil, en charge de l'étude, en concertation avec les élus, les gestionnaires de l'eau et les usagers, élabore actuellement un guide pratique de mise en place de cette structure unique à l'horizon des six prochains mois.

Péyi Guadeloupe
Le magazine d'information du Conseil Général

Agir pour le long terme : nous sommes tous concernés !!

L'eau est notre bien commun le plus précieux mais le plus vulnérable. La responsabilité pour les générations à venir impose de préserver la ressource en améliorant le rendement des réseaux et en diminuant la demande en eau potable.

Il faudra donc de manière volontariste engager des mesures de :

- **renouvellement des réseaux les plus vétustes et perméables ;**
- **chasse aux fuites, qu'il s'agisse de fuites localisées (vannes ouvertes, trop plein de réservoir mal réglé, casses, ...) ou d'usages tolérés sur le réseau (utilisation des bornes incendie, lavage de voirie,...) qu'il conviendra de contrôler ;**
- **contrôle et renouvellement des compteurs pour réduire les sous compte encore trop importants... mesure incontournable pour augmenter les recettes générées par la vente d'eau et améliorer le rendement des réseaux ;**
- **réduction de la demande en eau, notamment par mise en place de cuves de stockage (dans le respect des règles sanitaires) au niveau des maisons individuelles pour des usages annexes (arrosage, lavage, toilettes,...).**

Mais par dessous tout, il nous faudra intégrer les enjeux de développement durable par une prise de conscience collective de la nécessité de :

- **protéger les ressources en eau ;**
- **inciter à un usage maîtrisé de l'eau ;**
- **prévenir et limiter les rejets polluants dans l'eau.**

Des enjeux centraux de la politique de l'eau conduite par le Conseil Général et l'office de l'eau sous l'œil vigilant de Jacques GILLOT et des élus départementaux.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GUADELOUPE
KIBOUTKA
KIBOUTKA
fò an fanmi
2014
25-26-27 MAI
VILLAGE ASSOCIATIF / SPECTACLE VIVANT
SCÈNES ARTISTIQUES / PROJECTION DE FILM
An nou sanblé pou sonjé sa ki tan nou !
INFOLINE : 0590 99 79 21
RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DU PROGRAMME SUR NOTRE PAGE FACEBOOK CONSEIL GENERAL DE LA GUADELOUPE ET SUR WWW.CG971.FR
FORT DELGRÈS (BASSE-TERRE) / FORT FLEUR D'ÉPÉE (GOSIER) / FORT NAPOLÉON (TERRE DE HAUT)
LE GOSIER
getelec TP
KA
K'NAWA

Grand Prix Cycliste :

rendez-vous sur les bords des routes du 28 mai au 1er juin

La 12e édition du grand prix cycliste du Conseil Général aura lieu du 28 mai au 1er juin 2014. Durant 5 jours les guadeloupéens vibreront au rythme de la petite reine. Toutes les têtes d'affiche de la discipline sont déjà en préparation et cela promet une édition animée.

La compétition débutera par le traditionnel prologue dans les rues de Pointe-à-Pitre le mercredi soir, suivi d'une étape de mise en jambes longue de 140 km de Petit-Bourg à Petit-Bourg passant par le nord Basse-Terre.

Dès le vendredi, on rentre dans le vif du sujet avec l'étape dite de montagne, une boucle de Basse-Terre à Basse-Terre en passant par les Mamelles et Trois-Rivières.

La 3e étape se court en 2 tronçons : un 1er long de 88km Abymes/Abymes suivi dans l'après-midi d'un circuit dans les rues de Baie-Mahault.

La 4e et dernière étape, sera la plus longue de 160 km ; il s'agira d'un parcours pour les rouleurs qui sillonneront la Grande-Terre de Gosier à Gosier.

Le Grand Prix reste plus que jamais une compétition majeure du calendrier préfigurant le tour de la Guadeloupe. Cette année, encore, les hommes forts du peloton auront à cœur de démontrer leur forme physique et d'inscrire leur nom au palmarès de cette épreuve.

Le parcours en bref...

Mercredi 28 mai
Prologue
Pointe-à-Pitre
➤ 2km
Départ 17h

Jeudi 29 mai
1re étape
Petit-Bourg
➤ 141 km
Départ 9h

Vendredi 30 mai
2e étape
Basse-Terre
➤ 117,2 km
Départ 9h

Samedi 31 mai
3e étape - 1er Tronçon
Abymes
➤ 83,2 km
Départ 8h30

Samedi 31 mai
3e étape - 2e Tronçon
Baie-Mahault
➤ 80 km
Départ 15h

Dimanche 1er juin
4e étape
Gosier
➤ 158,7 km
Départ 9h

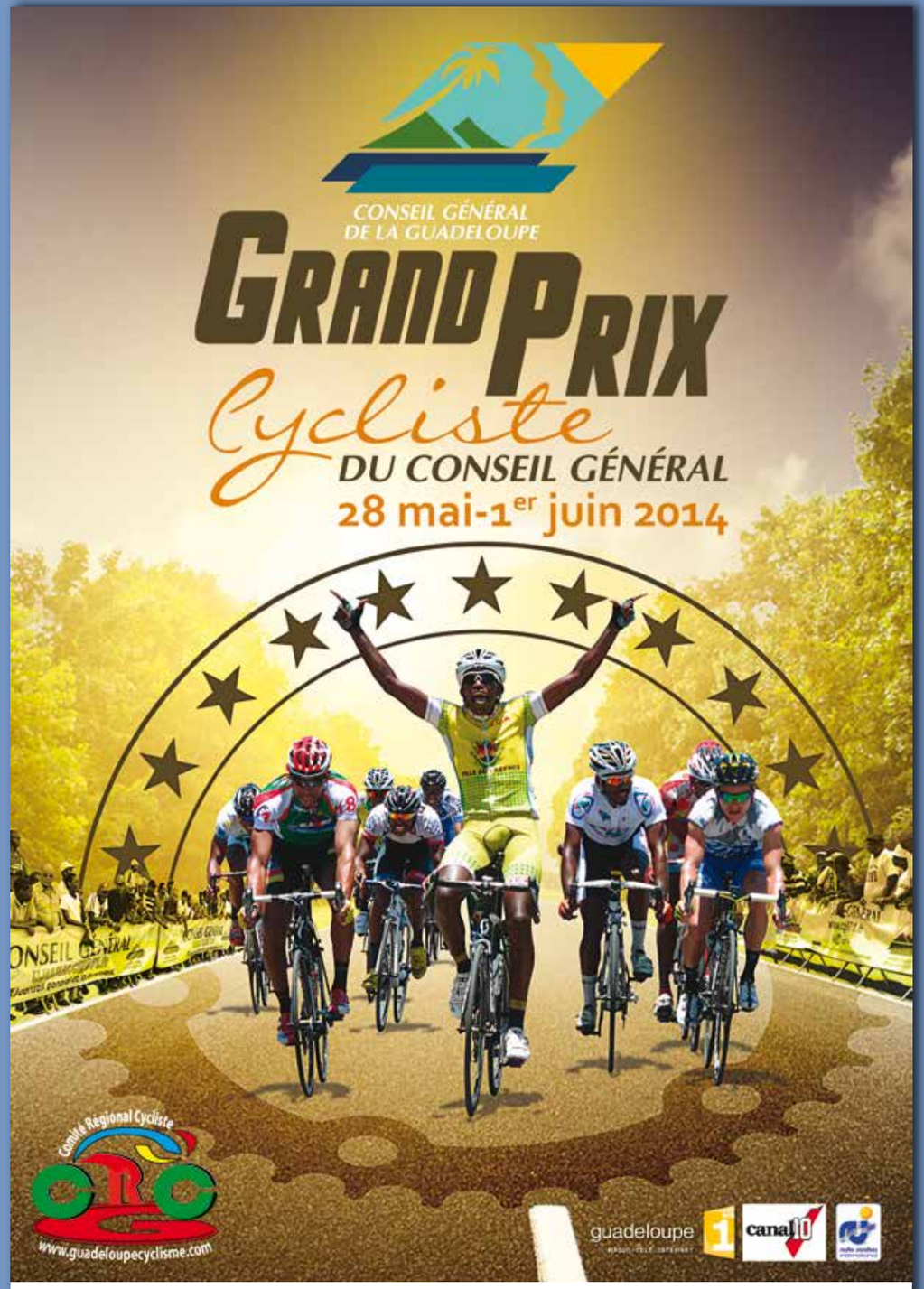

Retrouvez les résultats quotidiens sur la page Facebook du Conseil Général et téléchargez le programme complet du Grand Prix Cycliste sur le site www.cg971.fr

Péyi Guadeloupe
Le magazine d'information du Conseil Général

Tournoi ITF Junior

du 14 au 20 avril 2014

Dominique Théophile, Président de la commission jeunesse et sport du Conseil Général, Miomir Kecmanovic, vainqueur simple hommes, Christian Forbin, président de la ligue de tennis, et Nicolas Moreno de Alboran, finaliste simple hommes, aux côtés des hôtesses du tournoi

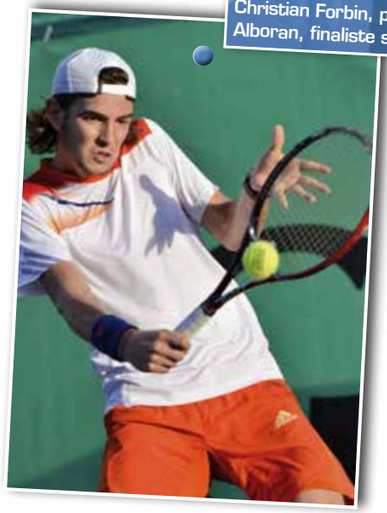

Péyi Guadeloupe
Le magazine d'information du Conseil Général

Le Conseil Général accompagne la commune de Capesterre de Marie-Galante

JC MAES

Pour aider au développement local, le Conseil Général de Guadeloupe accompagne l'ensemble des communes de l'archipel dans la réalisation de leurs investissements par le biais du Fonds d'Aide aux Communes mais aussi sous la forme d'aides spécifiques. C'est ainsi que la commune de Capesterre de Marie-Galante a récemment bénéficié de 225 000 euros de subventions.

L'aide accordée par les collectivités majeures et singulièrement par le Département aux communes est primordiale pour leur développement. Une réalité que confirme Jean-Claude MAES, le premier maire adjoint de Capesterre de Marie-Galante qui considère l'accompagnement du Conseil Général salutaire pour cette petite commune dont les recettes sont limitées.

Afin de permettre à la collectivité de faire l'acquisition de véhicules pour son service technique ce sont 49 500 euros qui ont été alloués à Capesterre. De même les travaux de réhabilitation de la décharge et de réfection de la toiture de la bibliothèque municipale ont été financés à hauteur de 175 000 euros.

Un parc vétuste renouvelé avec l'aide du département

Jusqu'ici, le Service Technique de la commune devait faire avec du matériel et des véhicules dont l'état de vétusté ne permettait pas de rendre un service efficient à la population et qui plus est engendraient des dépenses d'entretien récurrentes. La collectivité, par le biais de son maire (également vice-présidente du Conseil Général) a demandé l'aide du département pour l'achat de matériels roulants.

Une tractopelle, un rouleau compresseur, un camion et un gyrobroyeur ! Du matériel qui sert désormais à l'entretien des voies vicinales, à la réfection des chaussées et des ponts ou encore à l'élagage pour la sécurisation des lignes de téléphone et d'électricité.

«C'est une bouffée d'air pour nous. On est resté près de six mois sans camion et sans gyrobroyeur alors que la demande de la population était très importante en raison de la forte pluviométrie. On avait du mal à assurer l'enlèvement des branchages pour la sécurité des routes par exemple», concède Jean-Claude MAES, Responsable des finances, du Service Technique et de l'Urbanisme.

Une bibliothèque bientôt réaménagée !

La toiture en bois du bâtiment, situé rue Céran Rosmade, qui abrite la bibliothèque de la commune a subi les assauts du temps et du climat. La municipalité s'est vue contrainte de déplacer toute la collection au rez-de-chaussée en attendant que des travaux de réhabilitation soient effectués. Désormais c'est au niveau inférieur que les employés de la bibliothèque accueillent les administrés.

L'appel d'offres pour la réfection de la toiture et la mise en conformité de la bibliothèque est lancé et les travaux ne devraient pas tarder. Il s'agit de profiter de la période de carême pour démonter et remettre en état la charpente. D'ici les grandes vacances, l'étage supérieur du bâtiment devrait de nouveau pouvoir accueillir le public et l'espace libéré en rez-de-chaussée pourrait alors abriter le service urbanisme de la mairie.

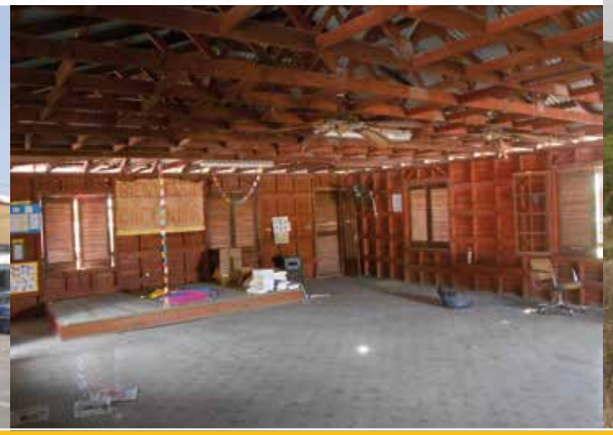

Une décharge sauvage qui a disparu du paysage

Grand-Bourg, Saint-Louis et Capesterre de Marie-Galante abritaient toutes trois des décharges sauvages. Une situation qu'il a fallu régler pour répondre aux impératifs fixés par le code de l'environnement qui institue cette obligation de mettre en conformité les unités de traitement de déchets. Réhabiliter les lieux relève d'une démarche citoyenne et s'insère dans la politique d'amélioration du cadre de vie mise en place par la municipalité mais répond également à un souci financier. La collectivité se serait en effet vue pénalisée financièrement en cas de non respect de la réglementation en vigueur.

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
COMMUNE DE CAPESTERRE DE MARIE GALANTE
REHABILITATION DE LA DECHARGE DE CAPESTERRE
Réhabilitation de dôme de déchets
Remodelage & Couverture du site

Là aussi le Conseil Général est venu en aide à la commune en lui accordant une subvention.

Cette décharge sauvage située sur la côte Est de Marie-Galante, à 200 mètres de la mer, recevait jusqu'en 2008 les ordures ménagères et assimilées de la commune. Une véritable plaie abritant de nombreux chiens errants, un nid à bactéries dont la municipalité est fière de s'être débarrassé.

La décharge intercommunale de Folle Anse est aussi en cours de réhabilitation pour être réaménagée pour le transfèrement des déchets des trois communes de Marie-Galante vers la Guadeloupe pour leur traitement.

La décharge pourrait laisser place à un projet touristique !

Plusieurs scénarii quant à la destination du site sont envisageables. Parmi eux un remodelage consistant à terrasser le massif de déchets afin de lui conférer des pentes assurant l'écoulement des eaux de surface et la stabilité du massif, puis couvrir les déchets par un complexe de sols ou d'étanchéité artificielle.

Autre scénario envisageable, une reconversion du site pour un usage ouvert au grand public. On peut ainsi prévoir des aires de jeux, des jardins d'agrément ou une aire de repos. La réhabilitation finale du site peut tout aussi bien prendre en compte l'aménagement du «Sentier de la côte Est» destiné à recevoir des activités de promenade pédestre, précisait le cabinet ANTEA, missionné par la municipalité de Capesterre de Marie-Galante pour la réalisation d'un diagnostic environnemental et d'un plan de réhabilitation de la décharge.

Le Mot du Maire de Capesterre de Marie-Galante

Dans les communes rurales comme Capesterre de Marie-Galante, le soutien du Conseil Général de Guadeloupe est indispensable pour permettre la mise en œuvre des projets structurants et l'acquisition des équipements nécessaires à leur développement.

Ainsi grâce aux subventions accordées, la Municipalité a pu réaliser les investissements nécessaires à son développement économique et touristique, à l'amélioration du cadre et des conditions de vie de ses administrés, deux des axes prioritaires de sa politique.

Aujourd'hui, il reste à trouver les solutions visant à une véritable continuité territoriale afin que le transport des biens et des personnes vers et au départ de Marie-Galante soit moins onéreux.

De nombreux défis restent à relever, et face à la baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales, le soutien du Conseil Général de Guadeloupe est plus que jamais nécessaire à nos territoires.

Marlène BOURGEOIS-MIRACULEUX

Maire de Capesterre de Marie-Galante, vice-présidente du Conseil Général

Péyi Guadeloupe
Le magazine d'information du Conseil Général

VOTÉ par le Conseil Général le 24 avril 2014

2e Commission Permanente

Agriculture-environnement

- Signature de la convention annuelle 2014 du Contrat de Plan État-Région 2014-2020 qui décline les actions effectuées dans une démarche partenariale pour l'application de la politique environnementale sur le territoire. Pour cette contractualisation 2014, le Département intervient principalement sur la mesure «déchets» dans le cadre du «Programme Régional d'Aide à l'Environnement (PRAE)» pour lequel il prévoit une dotation financière à hauteur de **500 000 euros**.
- **80 000 euros** pour la commune de Morne-à-l'Eau pour la construction d'une déchetterie au lieu-dit Richeval.
- **46 875 euros** à la Ville du Moule pour la mise en œuvre de la collecte sélective en porte-à-porte des emballages ménagers recyclables.
- **6 379,94 euros** à la commune de Bouillante pour l'organisation de la 4e édition de l'exposition «Cap sur la biodiversité» sur le thème «Alimenterre» : nourrir la population avec une agriculture familiale et durable.
- **5 000 euros** pour l'Union Départementale Consommation Logement et Cadre de Vie (UDCLCV) pour son action de sensibilisation à la pratique du compostage en habitat collectif dans le cadre de l'appel à projets de la Région «Mon archipel, mon environnement».
- **8 000 euros** à l'association Terra Festival pour l'organisation du Terra Festival 2014 consacré aux films de l'environnement et du développement durable.

Insertion

- **40 000 euros** pour la reconduction du dispositif d'aide à la pratique artistique et sportive en faveur des jeunes issus de foyers bénéficiaires du RSA dans le cadre du PDI avec une prise en charge de 155 enfants.
- **88 000 euros** à la Maison Saint-Vincent de Paul et **55 000 euros** à Acajou Alternatives au titre de contribution au fonctionnement du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) de jour et à l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.
- **10 000 euros** à chacune des associations Alternative 119, Béthel Solidarité et On pal pou vansé au titre du soutien du au fonctionnement de leurs épiceries solidaires.

Action sociale

- **200 000 euros** pour l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) pour la mise en conformité et l'équipement d'une villa destinée à abriter un Service d'Accompagnement Comportemental Spécialisé (SACS), pour usagers souffrant d'autisme.

Éducation

- **34 340 euros** pour 10 établissements scolaires en vue de la réalisation de séjours et d'échanges linguistiques et culturels.
- **33 911,55 euros** aux six collèges privés sous contrat d'association au titre de l'investissement global calculé au prorata de leur effectif.

L'estime de soi
pour mieux avancer dans la vie

Michel CASSIN

S'estimer soi, avoir confiance en soi, avoir une image positive de sa personne contribue à l'épanouissement et à la réussite des relations avec les autres. C'est en ce sens qu'interviennent les psychologues et les éducateurs spécialisés du Service d'aide à la Parentalité du Conseil Général de Guadeloupe.

Dans son bureau situé à Grand-Camp, Michel CASSIN a reçu des dizaines de jeunes en rupture avec leur famille. Des enfants placés à l'aide sociale à l'enfance à la suite d'une décision judiciaire ou en raison de maltraitances physiques ou psychologiques. Des enfants en grande difficulté chez qui cette notion d'estime de soi prend une grande place.

«L'estime de soi se construit à partir de la relation affective que l'on a reçu de ses parents au départ», précise Michel CASSIN.

L'amour que l'enfant reçoit de ses parents lui prouve la confiance que ceux-ci lui porte. C'est cette confiance qui fait défaut à ces enfants souffrant de carence affective qui sont orientés vers les éducateurs spécialisés du service.

L'enfant maltraité physiquement ou stigmatisé en parole régulièrement, développe une image négative de lui-même. C'est au cours d'entretiens individuels que l'éducateur spécialisé détermine les difficultés rencontrées par l'enfant qu'il doit accompagner.

Des séances de travail qui demandent au préalable de nouer une relation de confiance avec le jeune en difficulté, condition sine qua non pour arriver à ce qu'il se projette dans l'avenir.

Des expériences marquantes !

Michel CASSIN se souvient de ce jeune qu'il a eu à accompagner à l'âge de 13 ans. Sa mère, déficiente mentale avait construit de ses propres mains une petite maison qu'elle occupait avec son fils malgré l'insalubrité des lieux.

Après deux ans d'accompagnement le jeune garçon décide de cesser tout contact avec l'éducateur spécialisé car il ne supporte plus le regard de quelqu'un qui connaît la réalité de ses conditions de vie déplorables.

À la veille de ses 18 ans, il reprend confiance en lui et accepte de nouveau l'accompagnement de l'éducateur spécialisé. Devenu bachelier et quoiqu'ayant désormais dépassé l'âge d'être suivi le jeune homme continue de solliciter le conseils de son éducateur pour l'orienter dans ses choix professionnels.

Un accompagnement de longue durée !

L'aide sociale à l'enfance est censée prendre en charge les jeunes jusqu'à l'âge de 21 ans mais souvent cet accompagnement va au-delà en raison du désintérêt que leur manifeste leur famille à partir de leur placement. Très peu de jeunes placés et suivis par le Conseil Général ont été acceptés dans leur famille à l'issue de leur placement.

Des ateliers pour développer l'estime de soi !

Il y a l'approche individuelle de l'éducateur spécialisé avec les enfants qui lui sont confiés mais le développement de l'estime de soi peut également faire l'objet de travail en atelier. Il s'agit là souvent d'accompagner des adultes et singulièrement des mères de famille sur l'image qu'elles ont d'elles au cours d'ateliers maquillage, coiffure ou cuisine par exemple.

Évelyne TELCHID a elle-même eu à travailler avec de jeunes mamans en présence de leurs enfants. La psychologue du Service d'aide à la Parentalité a été en mesure d'observer et d'ajuster le comportement de ces jeunes mères pour permettre de recréer le lien avec leurs enfants. «L'évolution des jeunes et des enfants passe par la vie quotidienne. C'est dans ce type d'activité que l'on peut leur permettre d'apprendre à se connaître, à exprimer leurs émotions, leurs sentiments. Ce qui est beaucoup plus difficile dans un face à face», considère Évelyne TELCHID.

Des ateliers dont l'efficacité est prouvée mais qui sont lourds à mettre en place et pour lesquels plus de moyens devraient être engagés selon la psychologue.

Recréer le lien entre parents et enfants c'est possible !

«Quand la maman arrive de nouveau à avoir confiance en elle, à s'aimer suffisamment, à se trouver des qualités, elle est à même de donner à ses enfants du positif». C'est à ce moment que les relations peuvent s'améliorer.

L'estime de soi est donc un élément fondamental à l'équilibre et à l'épanouissement de tout un chacun.

Un travail partenarial en faveur des enfants

Le Service d'Aide à la Parentalité regroupe 9 psychologues et 14 éducateurs spécialisés répartis sur 8 circonscriptions dans l'archipel. Le service travail en partenariat avec la Protection Maternelle et Infantile mais également la Caisse d'Allocations Familiales, les Centres Communaux d'Action Sociale, les Centres Médico-Psychologiques mais également différentes associations et clubs sportifs de Guadeloupe.

Georges BRÉDENT

Président de la commission Affaires communautaires et juridiques

La Commission des Affaires Communautaires et Juridiques est chargée de procéder, avant la délibération de la Commission Permanente ou de l'Assemblée Plénière, à l'analyse des textes (projets de décret et de loi) qui prévoient un dispositif spécifique pour les DOM ou même pour les COM (collectivités d'Outre-mer relevant de l'article 74 de la constitution).

En effet, il importe de souligner que nonobstant des délais de réponse souvent très courts qui lui sont impartis par les services de l'État, le Conseil Général s'attache à examiner les textes en question dans le cadre de la commission précitée avant que la commission permanente ne se prononce définitivement. Il est à souligner que la Commission Permanente a reçu pour ce faire, délégation du Conseil Général par délibération en date du 31 mars 2011.

La Commission des Affaires Communautaires et Juridiques émet donc un premier avis sur les projets de décret ou de loi dont le Conseil Général est saisi en vertu de l'article L.3444.1 du code général des collectivités territoriales. A ce titre, il faut indiquer que tous les conseillers généraux sont destinataires de ces textes et invités à participer aux travaux de cette Commission dont le secrétariat est assuré par la direction des Affaires Juridiques.

La Commission des Affaires Communautaires et Juridiques, après analyse de cette dérogation au droit commun pour les DOM, émet soit un avis favorable ou défavorable voire même réservé en explicitant, dans cette hypothèse, les réserves ainsi émises ou les motifs de la proposition de rejet du texte.

En ce qui concerne les types de textes juridiques soumis au Conseil Général, la Collectivité Départementale a émis dans ce cadre, 6 avis au titre de l'année 2013 portant notamment sur les textes suivants :

- projet d'article pour la loi de finances ;
- projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;
- projet de décret relatif à l'emploi d'avenir.

Quel est le rôle du Conseil Général dans l'attribution des fonds européens ?

Dans la programmation 2007-2013 en cours d'achèvement, l'État est autorité de gestion pour l'ensemble des 4 fonds européens que sont le FEDER, le FSE, le FEADER et le FEP. Il assure donc la gestion, la mise en œuvre et le suivi des programmes liés à ces fonds.

Un partenariat local, sous l'égide de l'État, associant la Région et le Département a été mis en place. Il vise, à travers les diverses instances ainsi créées, à permettre à ces trois autorités locales d'examiner et de se prononcer collégialement sur les différents projets faisant appel aux crédits européens.

À ce titre, le Département :

- est consulté pour avis par les services instructeurs responsables de l'opération depuis le dépôt du dossier jusqu'à son archivage ;
- participe aux Pré-comités, instances d'expertise par fonds, qui rendent un avis sur les aspects techniques, économiques et financiers des opérations présentées ;
- se prononce, au sein de l'instance décisionnelle qu'est le Comité Régional Unique de Programmation (CRUP) sur les attributions des aides.

Par ailleurs, afin de gérer de manière efficiente le fonds européen dédié aux dispositifs relevant du Programme Départemental d'Insertion, à savoir le Fonds Social Européen (FSE), le Conseil Général a souhaité bénéficier d'une subvention globale.

À ce titre, le Département s'est vu confier, en qualité d'organisme intermédiaire, par délégation de l'État, une partie des crédits du FSE au bénéfice des structures et opérateurs en capacité d'agir dans le champ de l'inclusion sociale et de l'emploi.

Une convention signée le 26 juillet 2013 avec l'autorité préfectorale délègue, sous forme d'une subvention globale de 4 721 500 € de crédits FSE au Conseil Général, la gestion des trois dispositifs suivants :

- mesure 1.1.6 : dispositif d'accompagnement et de préparation à l'emploi ;
- mesure 2.2.2 : dispositifs de reconnaissance des acquis de l'expérience, de promotion et d'accompagnement de la création d'activité ;
- mesure 3.3.2 : dispositifs d'insertion des bénéficiaires de minima sociaux et d'appui aux acteurs de l'insertion.

Afin de favoriser l'atteinte de ces objectifs, la Commission européenne propose de concentrer les crédits alloués sur les interventions porteuses de la plus grande valeur ajoutée par rapport à la stratégie européenne.

Au niveau européen, les progrès accomplis dans la réalisation de ces priorités seront mesurés à l'aune de cinq grands objectifs :

- un emploi pour 75% de la population âgée de 20 à 64 ans ;
- 3% du PIB de l'Union investi dans la Recherche ;
- l'atteinte des objectifs dits «20/20» en matière de climat et d'énergie ;
- un taux d'abandon scolaire ramené au-dessus de la barre des 10% et au moins 40% des jeunes générations ayant obtenu un titre ou un diplôme ;
- la réduction de 20 millions du nombre de personnes menacées par la pauvreté.

Les modalités de concentration propres à chaque catégorie de région sont spécifiées pour chacun des 4 fonds européens.

Les programmes de financement issus des fonds structurels européens qui sont élaborés dans le cadre du partenariat local entre l'État, la Région et le Département et dans le respect des compétences de chacun traduisent de manière opérationnelle, à l'échelle locale, ces impératifs. Ils définissent par voie de conséquence les opérations qui peuvent faire l'objet de cofinancement par ces fonds.

Ces programmes transmis aux instances communautaires très récemment ne demeurent pour l'instant que des propositions, dans l'attente de leurs validations par la Commission Européenne. Ces validations devraient intervenir au cours du second semestre 2014.

Même si l'on ne peut pas encore énoncer précisément les types de dossiers qui pourront être soutenus au titre de la programmation 2014-2020, il est à compter que les demandes de financement devront s'inscrire dans la stratégie de l'Union Européenne et répondre aux objectifs fixés par la Commission.

Quelle sera la philosophie du Conseil Général dans le cadre du prochain programme opérationnel 2014-2020 ?

De manière générale, le Département entend pleinement jouer son rôle dans le cadre du partenariat local qui associe l'État, la Région et le Département à la gouvernance des fonds européens.

Plus spécifiquement, et comme les nouvelles dispositions relatives à l'organisation du FSE lui en laissent la possibilité, le Département, en sa qualité de chef de file de l'insertion, s'est positionné pour assurer, au titre du PO FSE État, la gestion d'une partie des crédits FSE dans le cadre d'une subvention globale, en ne retenant pas dans son périmètre la politique de la ville.

Les actions concernées par cette subvention globale visent à :

- renforcer les dispositifs en matière d'insertion, notamment ceux mis en œuvre dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion (PDI) afin de favoriser le retour des personnes les plus éloignées de l'emploi et soutenir l'intégration sociale et citoyenne des publics les plus vulnérables ;
- améliorer la gouvernance de l'insertion sur l'ensemble du territoire en mettant en place les outils et dispositifs nécessaires à une meilleure coordination des acteurs ;
- renforcer la structuration, l'ingénierie et la professionnalisation du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Dans un contexte marqué par une situation économique difficile, un taux de chômage élevé avec comme corollaire une explosion des dépenses sociales à la charge du Département, un amenuisement des dotations de l'État, l'objectif est de parvenir à maximiser l'effet levier des crédits du FSE au service d'une politique d'insertion renouvelée.

LA VIE DES COMMISSIONS

La collectivité départementale émet

un avis défavorable au projet de loi relatif à la biodiversité

La commission des affaires juridiques et communautaires de la collectivité a émis un avis défavorable au projet de loi sur la biodiversité, considérant que les intérêts des départements d'outre-mer concernant la régulation de l'accès aux ressources génétiques n'étaient pas suffisamment pris en compte.

Rappelons que le projet de loi relatif à la biodiversité vise notamment à mettre en œuvre les obligations découlant des conventions internationales signées par la France, dont celle sur la diversité biologique de 1992, ainsi que les obligations découlant du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages, signé par la France le 20 septembre 2011.

Cependant, le dispositif qui intéresse principalement les Outre-Mer concerne l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA).

Il s'agit ainsi de la mise en œuvre par la France du protocole de Nagoya qui permet aux États signataires de réglementer l'accès à leurs ressources génétiques pour profiter du partage des avantages découlant de l'utilisation de celles-ci, et affecter lesdits avantages « à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses éléments constitutifs ».

Ce principe s'applique également aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques détenues par les communautés dites « autochtones et locales », les avantages bénéficiant à la communauté détentrice.

Le projet de loi prévoit une régulation de l'accès aux ressources génétiques par la mise en place d'un régime d'accès et de partage des avantages, afin d'éviter la bio-piraterie des ressources génétiques. Il s'agit de subordonner l'utilisation des ressources génétiques et/ou des connaissances traditionnelles associées à ces ressources à des conditions de déclaration ou d'autorisation.

Ainsi, l'accès aux ressources génétiques en vue de leur utilisation à des fins de connaissance sur la biodiversité, de conservation en collection ou de valorisation sans intention directe de développement commercial est soumis à déclaration. Tandis que l'utilisation des ressources à des fins commerciales sera soumise à une régime d'autorisation préalable.

Par conséquent, au terme de ce projet de loi, l'accès aux ressources génétiques serait régulé pour toute la biodiversité française, mais selon des modalités différentes : l'essentiel des demandes en particulier les projets de recherche fondamentale, relèvera d'un régime déclaratif, et seuls les projets qui le justifient réellement, par exemple les projets d'utilisation des ressources génétiques à des fins commerciales seront soumis à autorisation.

Rappelons sur ce point que dans une correspondance en date du 30 décembre 2013, le Sénateur et Président du Conseil Général, Jacques GILLOT avait interpelé le Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, sur ce même projet de loi.

En effet, si l'exécutif départemental a accueilli avec faveur l'arrivée d'un texte législatif renforçant les dispositifs réglementaires existants sur la biodiversité, il a affiché son inquiétude vis à vis du dispositif d'accès aux ressources génétiques pour toute la biodiversité sauvage française.

Les conditions d'octroi des permis soulèvent localement de grandes interrogations au regard du principe d'égalité devant la loi, mais aussi au regard de la sécurité juridique. Ainsi, les porteurs de projet de recherche fondamentale en seraient exonérés alors que tous les autres opérateurs (du vendeur sur le marché aux laboratoires pharmaceutiques) seraient soumis à l'obligation d'un permis, sans que la question du coût de ces autorisations ne soit évoquée.

Par conséquent, le sénateur Gillot a estimé qu'il serait plus opportun de sécuriser les conditions de prélèvement dans le milieu naturel et de soutenir la durabilité de l'espèce, par la culture. Dans tous les cas les notions d'espèces sauvages ou cultivées méritent d'être clarifiées, compte-tenu des incidences financières qui en découlent.

Enfin, Jacques GILLOT a regretté que les connaissances ancestrales des îles de Guadeloupe collectées au sein de TRAMIL n'aient pas été prises en compte dans le projet de loi, au même titre que la Guyane, la Polynésie Française et la Nouvelle-Calédonie.

Ces travaux visent à créer une banque de données interactive sur les habitudes socioculturelles des Caribéens, en matière de soins de santé primaire par les plantes médicinales, dans un objectif de préservation et de valorisation d'une pharmacopée caribéenne et ont plus globalement impacté le développement économique et la lutte contre le chômage, en favorisant l'émergence de petites unités de production.

Jacques GILLOT a par conséquent demandé au Ministre de l'Écologie de tenir compte des alertes exprimées afin d'intégrer au projet de loi, les précisions nécessaires à une gestion équitable de la biodiversité en Guadeloupe, préservant au mieux les intérêts économiques des acteurs locaux de la filière plantes et reconnaissant nos savoirs ancestraux.

Assistante familiale,

plus qu'un métier, une vocation !

Comme chaque année, les assistants familiaux de Guadeloupe étaient réunis pour une journée de détente avec les enfants qui leur sont confiés. Un déjeuner champêtre aux Abymes, était le cadre de cette rencontre annuelle initiée par « La Main », l'association autour de laquelle ils se sont organisés. Parmi les membres de cette association Maguy LAMBY, une dynamique quinquagénaire, mariée et mère de trois grands garçons.

Avant de devenir assistante familiale, Maguy dirigeait une société de plusieurs dizaines d'employés. Elle a fait le choix de se reconvertir et trouve son épanouissement dans sa nouvelle activité avec les deux enfants qui lui sont confiés. « L'assistant familial est quelqu'un qui a encore beaucoup d'amour à donner, qui a du temps et qui a envie de venir réellement en aide à ces enfants. C'est un métier dans lequel je m'épanouis ! », confie-t-elle.

Un métier qui a des avantages, mais qui peine à se faire reconnaître

Le premier avantage du métier d'assistant familial, c'est de travailler chez soi avec les enfants, ce qui permet une certaine disponibilité pour d'autres activités. Un travail de cœur comme le dit Maguy LAMBY, qui demande d'accompagner entièrement les enfants placés.

Cela entend le suivi scolaire, la «sociabilisation» du jeune, mais aussi de lui donner l'affection dont il est privé du fait de sa séparation d'avec sa famille.

Mais cette profession qui est en train de s'organiser en Guadeloupe, souffrirait d'un certain manque de reconnaissance. Les assistants familiaux ont le sentiment que leur métier n'est pas suffisamment reconnu.

«La Main», un espace de solidarité

À l'instar de leurs homologues des autres régions de France, les assistants familiaux de Guadeloupe se sont réunis sous forme d'association et membre de la Fédération nationale des assistants familiaux de France.

Une structure qui leur permet de garder un lien de solidarité dans une profession où les problématiques sont communes. Il n'est pas rare qu'ils aient à échanger autour de situations auxquelles ils sont confrontés avec leurs pensionnaires pour mener à bien leur mission. «On a besoin de se retrouver, on a besoin de parler, on a besoin d'échanges», souligne Maguy LAMBY.

Le déjeuner champêtre organisé le 08 mai fait partie de ces occasions d'échanges en dehors du cadre professionnel. Leurs enfants étaient au centre de cette journée festive, ponctuée d'animation et de jeux à leur attention.

Assistants familiaux, mais pas parents de substitution !

Malgré sa grande proximité avec les enfants qui lui sont confiés, l'assistant familial ne doit pas pour autant devenir un parent de substitution. Il doit permettre à l'enfant de garder le lien avec sa famille afin qu'il puisse un jour retrouver son foyer d'origine quand cela est possible.

Les accueillants sont d'ailleurs formés au détachement avec l'enfant qui leur est confié. Le départ d'un enfant pour sa famille d'origine est synonyme de réussite pour l'assistant familial et pour le Conseil Général.

Devenir assistant familial, une démarche très encadrée !

Il faut tout d'abord aimer les enfants, cela va de soi. Mais le seul fait d'avoir de l'amour à donner à un enfant ne suffit pas à ce que le Conseil Général vous en confie la garde.

L'agrément que délivre le Président du Conseil Général demande de présenter toutes les garanties nécessaires pour assurer le bien-être et la sécurité de l'accueilli ainsi que son développement physique, intellectuel et affectif.

Ce sont les travailleurs sociaux du Conseil Général qui ont à charge d'enquêter et d'évaluer la famille accueillante pour permettre la prise de décision de la Protection Maternelle et Infantile.

L'agrément délivré est d'une durée de 5 ans renouvelable, mais est conditionné à une formation obligatoire que doit suivre l'assistant familial.

Une formation d'une durée totale de 300 heures sur 18 mois, comprenant un stage préparatoire de 60 heures à l'accueil d'enfants pour pouvoir commencer l'activité.

Au terme de ces 300 heures de formation, le candidat se voit délivrer le Diplôme d'État d'Assistant Familial (DEAF).

L'assistant familial selon les textes !

L'assistant familial exerce une profession définie et réglementée d'accueil permanent à son domicile et dans sa famille de mineurs ou de jeunes majeurs de 18 à 21 ans. L'accueil peut-être organisé au titre de la protection de l'enfance ou d'une prise en charge médico-sociale ou thérapeutique.

L'assistant familial doit être titulaire d'un agrément délivré par le président du Conseil Général après vérification que ses conditions d'accueil garantissent la santé, la sécurité et l'épanouissement des mineurs accueillis.

En cas de circonstances imposant une séparation entre parents et enfant, le fondement de la profession d'assistant familial est de procurer à l'enfant ou à l'adolescent confié par le service qui l'emploie, des conditions de vie lui permettant de poursuivre son développement physique, psychique, affectif et sa socialisation. (Source : Ministère des Affaires sociales et de la Santé - février 2014)

Il y aurait en France, plus de 48 000 assistants familiaux pour l'accueil de 65 000 enfants placés. En Guadeloupe, les familles d'accueil seraient au nombre de 270.

Accompagner les plus fragiles

en complémentarité avec nos partenaires publics

La Guadeloupe compte près de 69 000 demandeurs d'emploi dont environ 7 000 ont moins de 25 ans. Près de 93 000 personnes sont couvertes par le Revenu de Solidarité active. La grande majorité de ces personnes présentent un très faible niveau scolaire, ce qui complique leur accès à l'emploi.

Il s'agit majoritairement de femmes isolées, d'environ 35 ans et qui, contredisant stéréotypes et idées reçues, revendiquent un accès à l'emploi.

Faiblesse majeure de notre public en insertion : les bénéficiaires sont confrontés à d'importants problèmes de sous qualification. Environ 3 sur 4 ont quitté l'école en troisième. Un Guadeloupéen sur 5 est en situation d'illettrisme et on dénombre près d'un millier de jeunes qui sortent chaque année du système scolaire sans diplôme et qualification.

Ainsi, voués bien malgré eux aux petits boulots et emplois aidés, l'espoir de ces jeunes se heurte au manque d'emploi, manque de logement, manque d'argent, manque de solidarité dans les familles, manque de confiance en soi. Il se teinte de pessimisme ou s'égare dans des chemins de traverse : drogue, alcool, violence, délinquance, déscolarisation et grossesses précoces, solitude et repli sur soi…

Dans ce contexte, la question de l'insertion sociale et professionnelle d'un grand nombre de nos compatriotes, constitue plus que jamais la priorité des élus de notre collectivité. La cohésion sociale aujourd'hui encore apparaît comme le fondement de toute politique.

C'est tout le sens que j'accorde à la politique d'insertion qu'a définie Jacques GILLOT, parce qu'elle n'évacue aucun sujet : emploi, formation, santé, logement, réussite scolaire, vie sociale, et qu'elle est mise en œuvre avec un maître mot : ACCOMPAGNER les plus faibles.

Alors, il faut agir ensemble aujourd'hui, pour espérer vivre mieux ensemble demain, pour une Guadeloupe plus apaisée, plus solidaire et offrant des opportunités au plus grand nombre.

D'aucuns objecteraient que nous n'avons pas compétence en matière d'emploi et de formation, mais pour autant ces politiques publiques figurent au cœur des préoccupations des bénéficiaires du RSA. Dès lors, l'insertion économique et professionnelle doit s'inscrire comme un enjeu cardinal du Programme Départemental d'Insertion.

C'est pour cela que nous avons mobilisé des enveloppes budgétaires considérables : 241 M€ pour le paiement de l'allocation RSA, 15 M€ pour financer le Programme départemental d'Insertion dont 11 M€ dédiés à l'insertion professionnelle et économique des bRSA.

Cette priorité est mise en œuvre d'une manière qui nous est propre : dans la proximité d'un accompagnement individualisé, conduit côte à côte avec l'allocataire du RSA et dans la complémentarité de ce que la Région et l'État proposent.

Cette proximité de l'accompagnement et cette complémentarité s'illustrent formidablement dans la mise en œuvre de l'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi, plus communément appelée APRE.

C'est un dispositif d'État que gère le Conseil Général afin de contribuer à lever les freins et obstacles se dressant sur le parcours des bénéficiaires du RSA, pour leur permettre d'accéder à une formation, un emploi ou une création d'activité.

De manière très concrète, l'APRE, dotée d'un budget de 1,2 M€, permet l'attribution d'aides financières résolvant de très nombreuses difficultés :

- garde d'enfants ;
- achat de matériel pédagogique ;
- petit investissement pour lancer une entreprise ;
- frais de transport et de repas ;
- acquisition de vêtements de travail spécifiques ;
- réparation et assurance de véhicule ;
- permis de conduire, frais de double résidence pour partir se former hors du département tout en continuant de payer son loyer ici…

L'APRE c'est du concret quand on vit du RSA et qu'on se débat pour sortir des dispositifs d'insertion ou d'assistance pour accéder à l'emploi durable.

Si l'État a institué l'APRE, le Conseil Général maîtrise cependant sa gestion, dans le cadre de projets individuels clairement formalisés pour chaque bRSA, valorisant ainsi le travail d'accompagnement réalisé par nos professionnels de terrain et l'implication des conseillers généraux au sein des instances du RSA.

Il est à ce titre fondamental que les personnes en situation de précarité, allocataires du RSA, disposent de ces informations sur l'APRE mais aussi sur toutes les autres mesures du PDI.

C'est le sens de nos efforts quotidiens, et de la mobilisation de moyens humains et financiers conséquents afin d'améliorer leur situation sociale et leurs chances d'accéder à l'emploi.

C'est avant tout grâce à la mobilisation solidaire de chacun : bénéficiaires, collectivités, acteurs économiques, que nous parviendrons à faire reculer la précarité.

Béatrice HATILIP
Conseillère générale

Roussel-Trianon,
un site à découvrir

En quittant Grand-Bourg, direction Saint-Louis vous ne pourrez manquer les vestiges de cette ancienne sucrerie située en bord de route. Ouverts en permanence au public, les lieux reçoivent régulièrement la visite de touristes. C'est tout d'abord son imposant moulin qui invite à la découverte de cette habitation. C'est sans nul doute le plus beau moulin à vent de l'île. Il est construit en pierre de taille tout comme la cheminée qui la jouxte et dont le bon état de conservation surprend.

La visite des lieux est entièrement libre et pas de parcours particulier à suivre ! Le visiteur peut donc choisir sa déambulation à travers les bâtiments de l'ancienne habitation.

C'est dans le plus grand calme que vous pourrez découvrir le site. Une quiétude que seuls les bruissements d'ailes des tourterelles et le chant des merles viennent troubler. Ce sont les résidents permanents de l'habitation mais ne comptez guère sur eux pour vous en faire la visite !

Une sucrerie classée monument historique

C'est en 1981 que les ruines de la sucrerie Trianon ont été classées monuments historiques. Les lieux sont la propriété du Conseil Général de la Guadeloupe qui en assure l'entretien, la protection et la valorisation. Aux côtés de 17 autres monuments et sites patrimoniaux liés à l'histoire et à la mémoire de l'esclavage, l'Habitation Roussel-Trianon est inscrite dans «La Route de l'esclave – Traces-Mémoires en Guadeloupe». Un guide des circuits de l'esclavage réalisé par un comité scientifique sous l'égide de la commission Développement culturel et gestion du patrimoine

du Conseil Général. Un projet qui s'inscrit dans le cadre de «La Route de l'esclave» lancé en 1994 par l'UNESCO pour briser le silence qui entourait la traite négrière et l'esclavage.

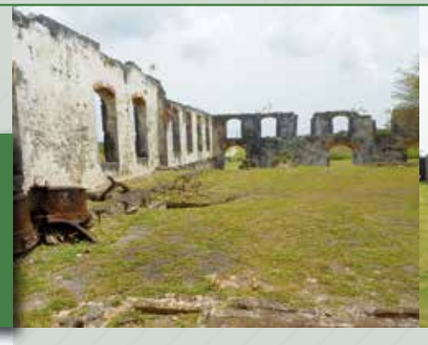

Des vestiges bien conservés, malgré l'usure du temps

Plusieurs des bâtiments constituant l'habitation sucrière sont en bon état de conservation. C'est le cas notamment de la grande écurie, un vaste bâtiment de briques avec des ouvertures en pierre de taille. C'est aussi le cas du moulin à vent, dont subsiste la tour en maçonnerie en pierre de taille et quelques vestiges de la poutraison.

Pas loin de l'ancien moulin, se dresse la cheminée de l'usine construite en pierre de taille. Le bâtiment lui était construit en pierre calcaire. Une citerne d'eau souterraine, située à l'opposé de la cheminée, alimentait en eau les machines à vapeur.

On distingue également l'emplacement de la maison principale. La terrasse sur laquelle elle était installée a probablement été construite au début du XIX^{e} siècle. La maison qui comportait un étage était entièrement construite en bois.

Après le cyclone de 1928, cette maison principale est remplacée par une habitation plus modeste, occupée par le «géreur» de l'habitation. Laquelle habitation sera détruite en 2006.

Les petites écuries composées de cinq stalles avec cloisons bois et une rigole au sol pour l'écoulement des liquides, le parc à mulets, les restes du moulin à bêtes et les vestiges de la balance dont l'emplacement est délimité par quatre fûts de canon, complètent les éléments du site.

Une habitation sucrerie qui daterait du XVII^{e} siècle

C'est tout d'abord Nicolas BONHOMME, créole Marie-Galantais qui fut propriétaire des lieux entre 1720 et 1740 avant qu'il fasse partie du patrimoine de la famille FOSSECAVE puis de la famille BOTREAU-ROUSSEL. Vers 1860, durant la période révolutionnaire, Victor ROUSSEL devient le propriétaire de l'Habitation Trianon. C'est lui qui en sera le dernier propriétaire et qui introduira en Guadeloupe les appareils à triples effets Derosne et Cail pour les opérations de cuite.

Avant l'abolition de l'esclavage les sucreries utilisaient essentiellement les énergies naturelles pour le broyage de la canne.

L'Habitation Roussel-Trianon témoigne que la modernisation de l'industrie sucrière a commencé avant l'abolition, en recourant à des esclaves pour la partie la plus technique du travail : la transformation du vesou (jus de canne) en sucre à l'aide de la vapeur.

Après l'abolition de l'esclavage en 1848, la main d'œuvre est alors constituée des «nouveaux libres» qui continuent à faire fonctionner le système. Certains d'entre eux deviennent les ouvriers qui font tourner l'usine et l'autre partie cultive les champs de canne qui alimentent les machines.

Quelques dates essentielles

1669 il existe à cet emplacement une sucrerie nommée «Trianon». Elle fait partie d'une des douze présentes sur l'île de Marie-Galante.

1746 suite au décès prématuré de Nicolas BONHOMME et de son épouse, les tuteurs de leurs enfants vendent l'habitation reconnue conséquente pour l'époque.

1785 Paul BOTREAU ROUSSEL achète la propriété et la développe.

1800 construction du moulin à vent.

1813 un des fils de Paul BOTREAU, Louis Hildevert BOTREAU ROUSSEL et son épouse deviennent propriétaire de l'habitation.

1843 un terrible tremblement de terre détruit partiellement le moulin à vent. La décision est prise de moderniser les outils de production en construisant une usine sucrière à vapeur.

1855 à 1863 Victor Hildevert BOTREAU ROUSSEL emprunte pour moderniser l'usine.

Décembre 1873 la famille RETZ, propriétaire de l'usine adjacente, Grande-Anse, rachète la propriété.

1874 la famille RETZ ferme l'usine de Trianon et la vide de ses machines. Les terres continueront à être cultivées. Un «géreur» occupera la maison principale.

1979 les vestiges de l'Habitation Roussel-Trianon sont affectés à l'écomusée.

1981 le site est classé «Monuments historiques».

L'Écomusée de Marie-Galante

L'Écomusée de Marie-Galante est constitué des principales habitations sucreries de l'île, d'anciennes usines centrales et de vestiges de moulins à vent.

Il comprend :

- l'Habitation Murat : ancienne habitation sucrerie du XVIII[e] siècle ;
- la Mare au Punch et l'Usine de Pirogue :
- l'ancienne Usine de Dorot, habitation café et coton appartenant à la famille DOREAU, puis habitation sucrière et de production de rhum ;
- la vingtaine de moulins à vent dont le Conseil Général est propriétaire sur l'île de Marie-Galante.

Didier GENIES

Un agent qui mouille le maillot !

Il fait partie de ceux que l'on nomme «les hommes en noir» ! À 41 ans, Didier (Philippe) GENIES est arbitre de football au sein du Club Sportif Moulien. Ce père de deux enfants a choisi de se mettre au service de sa passion en endossant le rôle peut-être le plus ingrat sur le terrain.

Au sein de la collectivité départementale, Didier est technicien en charge de la logistique et de la sécurité des manifestations culturelles. C'est à lui qu'il revient de faire respecter la réglementation lors de grands rendez-vous comme par exemple «Fò an fanmi».

Faire respecter les règles c'est aussi son rôle sur les terrains de foot du département. Arbitre de Promotion d'Honneur Régionale (PHR), après avoir évolué en Division d'Honneur, Philippe s'adonne à sa passion depuis 1997.

Personnage central sur le terrain, le rôle de l'arbitre n'en reste pas moins ingrat, selon Philippe GENIES ! «L'homme est amené à commettre des erreurs, mais l'arbitre lui, n'a pas droit à l'erreur», confie-t-il !

Et les erreurs de l'arbitre sont d'autant plus stigmatisées lors des rencontres à enjeux. C'était le cas ce soir-là où Philippe GENIES devait arbitrer le match opposant le premier du classement de PHR au troisième sur le stade de Petit-Canal. Ambiance survoltée du côté des supporters venus nombreux pour cette rencontre entre Canaliens et Abymiens. Une victoire de ces derniers était synonyme d'accession à la division supérieure.

«À mes débuts, un match comme celui-là aurait généré une certaine pression, mais maintenant je prends ce match comme un autre. Même si je sais que les regards seront beaucoup plus dirigés vers les arbitres, avec l'expérience, on arrive à gérer tout cela !»

Les qualités pour être un bon arbitre ?

Pour Didier GENIES, un bon arbitre, outre sa condition physique, est avant tout un bon psycho-pédagogue.

Arbitre, mais avant tout amoureux de foot !

«Comme je dis souvent aux dirigeants et aux entraîneurs, nous avons la même passion, mais nous n'avons pas les mêmes enjeux simplement !»

De belles expériences !

Parmi les très belles expériences de Philippe, un stage FIFA organisé au Mexique en 2008 pour les arbitres ayant participé à la Coupe de Monde de football. Trois Guadeloupéens, dont Philippe, ont eu la chance d'être sélectionnés pour ce rendez-vous.

Mahité PERRAULT

Responsable du site Internet www.kkfet.com

L'éducation est fondamentale à la construction de toute société ? Que faudrait-il corriger sur ce point en Guadeloupe ?

Mahité Perrault : Oui, l'éducation est fondamentale dans une société. C'est elle qui construit l'individu et qui lui permet d'être épanoui dans sa vie. Elle est d'abord donnée au sein de la famille, au travers de la société et via les médias. À un moment donné, selon les prises de conscience de chacun, je pense qu'il y a un besoin de vouloir se rééduquer. Selon les histoires personnelles et les schémas appris, il y a une nécessité de réapprendre par soi-même pour s'accomplir et être heureux (le but de la vie quand même).

Je crois qu'il y a une certaine confusion entre éduquer et enseigner… et il est vrai qu'en Guadeloupe comme en France hexagonale, on a l'impression que de plus en plus les parents (pris par le quotidien de la vie - travail, factures, soucis-…) confient le rôle d'éducation des enfants aux institutions (écoles, centres de loisirs…) et à la télé…

Que ce soit éduquer ou enseigner, je crois très fortement qu'il faut se pencher sur le mode de transmission… la manière de le faire ? Le pourquoi on le fait comme ça ?… Il faut s'attarder sur le contexte de la Guadeloupe et de sa population (son histoire, son environnement, sa culture) et éviter d'appliquer «à la lettre» ce qui se fait ailleurs sans y réfléchir.

Nous sommes dans une société «matriarcale», encadrée par un système «patriarcal» et dans une méthode de transmission orale basée sur 2 langues… rien que ça…

D'où, toute la lourde tâche de tenter de trouver un modèle d'éducation… Au-delà des convictions personnelles de chaque parent, la parole reste le un point commun partagé par toutes les sociétés. Comprendre la façon dont s'organise la construction de ses phrases, cerner la façon dont on s'exprime dans sa langue, je crois que ce sont des clés. Je fais en fait un lien très fort entre illettrisme et rejet des jeunes.

Je suis très contente d'avoir appris récemment qu'en Guadeloupe, des écoles maternelles et primaires apprenaient en créole. S'approprier ce qui nous appartient et connaître la construction de son langage est important pour défaire des blocages d'apprentissage et du coup de transmission de valeurs, de modèles sociaux…

C'est un peu faire un raccourci, mais c'est quelque chose que l'on retrouve dans toutes les sociétés qui ont subi les interdictions de parler leur langue maternelle (basque, breton…).

Sadik : Il faudrait selon moi d'abord faire grandir le sentiment de fierté guadeloupéenne que chacun prenne conscience des spécificités et des particularités de l'endroit où l'on vit. Il est important d'avoir des repères et que chacun se sente concerné par la construction de notre société. Le climat social actuel créé par la crise

Misié SADIK

Chanteur & musicien

que nous traversons depuis quelques années ne facilite pas le resserrement des liens, mais en mutualisant les forces et les énergies et surtout en faisant preuve de volonté nous pourrions mieux nous connaître et ainsi prétendre à être un peuple mieux éduqué.

Le Département consacre énormément d'énergie en faveur de l'insertion des jeunes, auriez-vous des idées dans ce sens ?

Mahité Perrault : Encore une fois, je pense que la parole est vraiment la base, un dialogue à instaurer avec ces jeunes «rejetés» (puisqu'il faut les «insérer»). Des quelques rencontres que j'ai pu faire avec des acteurs de l'insertion, il ressort souvent que ces jeunes sont avant tout en manque d'affection… Cela va paraître un peu idéaliste ou spirituel, mais je crois qu'il y a un véritable manque d'amour à la base, dans nos sociétés de consommation où il faut aller vite, accumuler, parler pour ne rien dire, agresser pour avoir…

Sinon pour ce qui est des idées d'insertion, je proposerai des implications dans des chantiers de reconstruction, d'aides aux personnes avec handicaps, dans des hôpitaux… et plus de sensibilisation aux activités artistiques (peinture, danse, musique, théâtre). D'ailleurs la mise en situation peut-être aussi de bonnes expériences (comme le théâtre forum) pour redonner un cadre à ces jeunes pour qu'ils retrouvent l'espoir, l'envie de vivre et d'avoir des ambitions.

Sadik : En matière d'insertion des jeunes, il me semble qu'il y a une volonté manifeste de faire évoluer les choses. Je pense que la culture est un domaine qui peut proposer également de nombreuses solutions d'insertion. Le développement et l'apprentissage des métiers de la musique de chez nous et d'ailleurs peuvent être une voie à expérimenter.

Que pensez-vous du rôle des médias dans l'éducation des jeunes ?

Mahité Perrault : Les médias comme les réseaux sociaux sont des outils, et comme tout outil il y a normalement un manuel d'utilisation…

J'ai grandi en baignant dans les années 80 avec des dessins animés pleins de combats et de sang… et je ne suis pas violente pour autant… même si en réalité il s'agissait de mangas japonais, avec toute la culture nippone derrière (valeur de l'intégrité, de la loyauté, de l'amitié, une morale)…

Ce que je peux constater aujourd'hui, même si je n'ai plus de télé depuis 12 ans, c'est que les médias diffusent des programmes «bruts et brutaux» des clips aux journaux télévisés remplis de faits divers, en passant pas des téléréalités dans lesquelles sexe, argent facile, émotions négatives sont largement présentés comme «ce qui est normal»… ce qui ne facilite pas les modèles d'éducation… sauf si au sein de la cellule familiale, mais aussi à l'école, on arrive à leur apprendre à faire le discernement.

J'aime beaucoup le mot «discerner»… c'est apporter un regard critique sur ce qu'on lit, ce qu'on voit. C'est analyser notre propre réaction et prendre du recul pour ne pas se laisser emporter par ces programmes très commerciaux. Il faut se rappeler que le leitmotiv des médias c'est de gagner de l'argent… Que ce soit avec un documentaire sur la vie des stars en perdition ou sur la mise en avant des actions citoyennes… C'est donc au spectateur de choisir (une fois qu'il connaîtra le manuel d'utilisation…).

Sadik : Le rôle des médias est prépondérant, en ce qui concerne l'éducation des jeunes. Malheureusement, pour ces derniers l'éducation ne semble pas être une priorité. On voit et on entend de tout à n'importe quelle heure. Les jeunes sont très attentifs et très sensibles à ce qu'ils peuvent apprendre à travers les médias classiques (télé, radio, journaux), mais encore plus lorsqu'il s'agit des nouveaux médias. Sur internet, l'information est sans limites et les reports sur les comportements sont indéniables, c'est un outil à double tranchant.

Comment selon vous œuvrer à familiariser les Guadeloupéens à la nécessité de préserver et valoriser les atouts de notre biodiversité ?

Mahité Perrault : Il y a déjà beaucoup d'acteurs en Guadeloupe qui travaillent en ce sens… je crois qu'il y aura une génération «trop tard»… sans porter de jugement bien sûr, mais juste de constater que des habitudes ont été prises, et qu'il arrive à un certain âge où il est très difficile de défaire «ces programmes»… jeter ses détritus dans la nature, brûler ses déchets avec des pneus… c'est comme ça… Par contre, il est possible d'éduquer la jeunesse qui arrive. Et c'est ce que font les enseignants, les associations de sensibilisation, les cinéastes, les institutions…

On m'a déjà souvent dit que les changements de comportements dans une famille viennent souvent des enfants !

Sadik : Il faut que nous puissions prendre conscience d'abord de la richesse de notre biodiversité dont on parle trop souvent uniquement dans le but de faire du tourisme. Ça doit être aussi le moyen de rendre fier le Guadeloupéen, il est temps que ces différents atouts s'inscrivent dans la conscience collective, afin qu'ils soient encore mieux préservés et défendus par l'ensemble de la population. Il faut informer encore plus souvent et emmener chacun à découvrir ou redécouvrir notre île à travers des activités qui sont trop rarement en direction des autochtones.

Comment concilier développement durable et développement économique dans notre département ?

Mahité Perrault : Cette question est en fait répétitive pour moi. Pendant mes études, j'ai appris que «développement durable» ne veut pas dire uniquement «environnement». Le développement durable repose sur 3 pieds comme un tabouret : une économie solidaire, une société équitable, un environnement supportable et viable.

Il ne peut donc y avoir de développement durable sans développement économique responsable : gestion des terres pour assurer la sécurité alimentaire, gestion de l'eau, et des autres énergies pour assurer une indépendance énergétique, valoriser les démarches de développement durable au niveau des entreprises, et encourager la production locale en tenant en compte du tissu économique du territoire (majoritairement constitué de TPE et PME).

Avant tout cela, j'aimerais vraiment que l'objectif «zéro déchet dans la nature et dans les communes» soit une priorité sur le territoire. La mise en place du tri se fait petit à petit, mais il y a encore beaucoup de travail pour nettoyer toute la Guadeloupe, en attendant que les nouveaux comportements se mettent en place.

Des grandes villes économiques (avec des millions d'habitants) y sont arrivées avec des moyens, mais surtout des volontés politiques pour mettre en œuvres des actions en ce sens, débloquer des budgets pour rémunérer des emplois en ce sens…Une ville propre et un territoire nettoyé donnent envie d'y rester, de se balader, d'investir, pour un touriste de s'y attarder et de dépenser… Et la boucle est bouclée…

Sadik : Notre département est plein de richesses, mais pour concilier développement durable et économique, il faudrait que nous soyons capables de changer notre façon de consommer. Nous importons des produits qui sont faits à base de produits locaux. Il serait préférable de faire fonctionner la production agricole afin de créer de l'emploi. Le recyclage des déchets aussi est un exemple concret, pour la création d'énergie. Dans d'autres pays, les matériaux de récupération offrent aussi des solutions de création sans limites notamment pour les artistes, mais aussi dans la construction, pourquoi pas chez nous.

Parlez-nous de votre actualité, quels sont vos projets en cours ?

Mahité Perrault : Je suis la responsable du site internet www.kkfet.com qui relaie les informations artistiques et culturelles en Guadeloupe. J'ai créé ce média, car je voulais vraiment donner envie aux gens et avant tout donner l'information sur les possibilités (souvent gratuites) de pouvoir s'émerveiller par l'art : danse, exposition, musique, théâtre, mode, gastronomie…

Nous avons des artistes talentueux qui ont besoin du public pour grandir et se faire connaître au-delà des frontières guadeloupéennes. Je crois beaucoup dans les industries culturelles et créatives comme pilier du développement économique d'un territoire.

Depuis mars 2014, un guide papier a été édité pour recenser les événements annuels en Guadeloupe et les professionnels de l'événementiel. Il est en vente à la Librairie Générale Jasor.

Je souhaite qu'au fil des années ce projet devienne un véritable outil de référence pour s'organiser en réseau, innover et rayonner !

Sadik : En ce qui concerne mon actualité, je continue la promotion de mon 2e album «A kè wouvè», avec la sortie très bientôt d'un nouveau clip vidéo. Cet été si tout se passe comme prévu, je devrais pouvoir proposer à mon public une tournée Antilles-Guyane avant de clôturer par un concert à Paris au mois d'octobre. En parallèle, je continue mon action à travers des parrainages et d'autres actions envers la jeunesse, dont certaines, impulsées par le Conseil Général (NDLR : Sadik est notamment le parrain de l'édition 2014 de l'opération «StArt, la Guadeloupe a des talents» aux côtés de la marraine, la plasticienne Anaïs VERSPAN).

VUES DE GUADELOUPE

Peyi Guadeloupe
Le magazine d'information du Conseil Général

Vous avez des photos originales et insolites, PARTAGEZ-LES !

Envoyez vos photos (3 max.) accompagnées d'un texte bref de présentation, elles seront publiées dans les numéros suivants.

peyiguad@gmail.com

Regards croisés de Daniel DABRIOU, Daniel GOUDOUFFRE et Guillaume ARICIQUE sur les forts de Guadeloupe

Fort Napoléon

Situé sur l'île de Terre-de-Haut, dans l'archipel des Saintes. Il fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques depuis le 15 décembre 1997.

© Guillaume ARICIQUE

© Daniel GOUDOUFFRE

Fort Fleur d'Épée

Situé sur les hauteurs de la ville de Gosier, il surplombe de plusieurs dizaines de mètres la baie. Il a été inscrit monument historique par arrêté du 21 mars 1979.

Fort Delgrès

Anciennement fort Saint-Charles, il domine la ville de Basse-Terre en Guadeloupe. Il fut un haut lieu de la lutte franco-anglaise dans les Antilles puis de celle des Guadeloupéens contre l'esclavage conduit par l'officier mulâtre et résistant Louis Delgrès. Il a été classé monument historique par arrêté du 21 novembre 1977.

© Daniel DABRIOU

FICHE PRATIQUE

Le Transport À la Demande (T.A.D.)

FICHE PRATIQUE

L'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (A.P.R.E.)

Le Transport À la Demande (T.A.D.)

Le T.A.D. est une prestation d'aide sociale mise en place par le Conseil Général dans le cadre du plan transport et qui permet de se déplacer de porte-à-porte, pour les loisirs ou le travail. Il s'adresse aux personnes âgées de 75 ans et plus, bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ou aux personnes qui ne peuvent marcher sur une distance supérieure à 200m.

Le service est mis en œuvre par un transporteur autorisé et habilité à cet effet par le Conseil Général. Pour ce faire, sur rendez-vous pris à l'avance le transporteur vient chercher la personne à son domicile pour l'emmener à son point d'arrivée et assurer son retour.

L'aide du Conseil Général accordée pour 2 ans est de 50% du montant du trajet, avec un maximum, de 30 € par trajet et dans la limite de 5 trajets par semaine.

Les usagers souhaitant bénéficier de dispositif sont priés de contacter la Direction de l'Autonomie au 0590 99 76 63

L'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (A.P.R.E.)

Le Conseil Général, dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion, tient à rendre les bénéficiaires du RSA acteurs de leur insertion.

Pour tout renseignement

Conseil Général,
Boulevard du Gouverneur
Félix Eboué,
97100 BASSE-TERRE

0590 93 78 00

Le département soutient le parcours et l'accès au crédit des bénéficiaires du RSA porteurs de projets de création d'entreprise ou d'activité par le biais de plusieurs dispositifs.

Parmi eux, l'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (A.P.R.E.) qui vise la prise en charge de tout ou partie des frais exposés par le bénéficiaire du RSA dans le cadre de sa reprise ou de sa création d'activité.

L'APRE peut prendre en charge les frais liés à la mobilité, la garde d'enfant ou la formation.

DÉTENTE

REPONS A MO KWARÉ 13

KOUCHÉ

1 – Désirade
2 – Tarlatane
3 – Italie / GTE
4 – Roger / Ilet
5 – Ino / Reale
6 – Œnologie
7 – SGO / Sec
8 – SM / Ruse
8 – Egée / Rire
10 – Tressaient

DOUBOUT

1 – Etirions
2 – Atone / Mer
3 – Dragons / GE
4 – Elle / Ogres
5 – SAIR / Loues
6 – Ite / Ro
7 – RA / IEG / ERI
8 – Anglais / IE
9 – Dételée / RN
10 – Été / Crèt

CORRECTION DE FRAZ E OMONIM 13 : FET

Fraz é omonim - 14

MO FRANSÉ KWARÉ AN KRÉYÒL - 14

Pou rézoud sé pwoblèm «mokwaré-lasa», fo kalkilé an kréyòl pou konpwann déktyaj a chak mo, men fo maké-yo an fransé

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										■
2									■	
3			■							
4					■	■		■		
5		■		■			■			
6									■	
7						■			■	
8				■						
9			■					■		
10										

KOUCHÉ

1. Tifi ki lékòl
2. Fo pasé pa sé boug-lasa pou fè lak-a-tè
3. Dé lèt pou «suiv» / Pwan laj
4. Ka drivé / On métal
5. I ka koulé an «Italie» / Anba kout a pen
6. Madanm ki pa'a pèd
7. Tifi a fwè / Lanné
8. Lèt ki an «Amérique» / Dlo-lanmè dèyè kay
9. Fo toutmoun respèté sa / Gras a boug-lasa, tini bèt asi latè toujou
10. Woulé

DOUBOUT

1. Moun ki ka fè lékòl - **2.** Lakou / Pa hay - **3.** Pyé-pou-tèt, sé on kou mato / Fè kolè **4.** Ka rann pwòp / Yo adan tout branch / Yo yonn dèyè lòt a Gwayav - **5.** Twa women / Moun enmé manjé sa - **6.** Syèk é syèktan / Toutmoun, ponmoun / Mari a «Fatima» **7.** Ta travayè ka fè-yo mal déparfwa / Moun ki ka viv an péyi «Philippines» - **8.** Sé «sel», mem an pèkmèl / Sa moun ka manjé - **9.** Fo toutmoun respèté sa / Gras a boug-lasa, tini bèt asi latè toujou - **10.** Sé li ka bay lòd

Hôtel du Département,
boulevard Félix Éboué
97 100 Basse-Terre

Tél. : 0590 99 77 77
Fax : 0590 99 77 01

www.cg971.fr

CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA GUADELOUPE